



AUJOURD'HUI, APPROFONDISSONS ENSEMBLE LES FUSEAUX DE PASSAGE

Le contournement de Froidmont-Cohartille est un aménagement à réaliser au sein du projet de mise à 2 x 2 voies de la route nationale (RN) 2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe. Il a pour objectifs d'améliorer les conditions de déplacements des usagers sur la route nationale, de sécuriser la desserte locale et de limiter les nuisances pour les riverains en détournant le trafic routier du bourg de Froidmont.

Les quatre fuseaux de contournement présentés au public en 2022* sont aujourd'hui précisés et font l'objet d'une analyse comparative. La concertation qui s'ouvre va permettre de recueillir auprès des habitants et des acteurs le maximum de questions, avis, remarques et points d'attention. Ils éclaireront la décision de l'État, maître d'ouvrage, sur un fuseau à retenir et ils viendront enrichir la suite des études.

**Lors de la concertation publique préalable, du 10 janvier au 25 mars 2022.*

CONTOURNEMENT DE FROIDMONT-COHA RTILLE

du 5
au 30 juin
2023

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION PUBLIQUE

TOUTE L'INFO



- sur www.rn2.fr
- sur la **page Facebook** « Projet de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe »
- **dans les mairies** de Barenton-sur-Serre, Dercy, Froidmont-Cohartille, Toulis-et-Attencourt et Voyenne
- **au siège de la Communauté de communes** à Crécy-sur-Serre

RENCONTRONS-NOUS ET ÉCHANGÉONS SUR LES FUSEAUX

- **Atelier ouvert à tous** : jeudi 8 juin 2023 à 18 h (Salle des Fêtes de Grandlup-et-Fay)
- **Réunion sur la thématique agricole** : jeudi 22 juin à 14 h (Salle des Fêtes de Crécy-sur-Serre)
- **Permanences du maître d'ouvrage** à la mairie de Froidmont-Cohartille :
 - mardi 13 juin de 13 h à 17 h
 - mercredi 21 juin de 9 h à 13 h
 - jeudi 29 juin de 13 h à 17 h

DÉPOSEZ VOS QUESTIONS & AVIS

- Sur www.rn2.fr
- Par courriel : rn2@developpement-durable.gouv.fr
- Par courrier à DREAL Hauts-de-France – « Concertation RN2 contournement de Froidmont-Cohartille » - 56 rue Jules-Barni – 80040 Amiens Cedex 1

POUR CONTACTER LE GARANT DE LA CONCERTATION

M. Régis GUYOT, garant désigné par la commission nationale du débat public, est chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public sur le projet.

Pour lui écrire :

- par courriel préférentiellement : rn2@garant-cndp.fr
- par courrier : commission nationale du débat public (CNDP) – Garant RN2 – 244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris

LES 4 FUSEAUX DE CONTOURNEMENT

DONNEZ
VOTRE
AVIS !

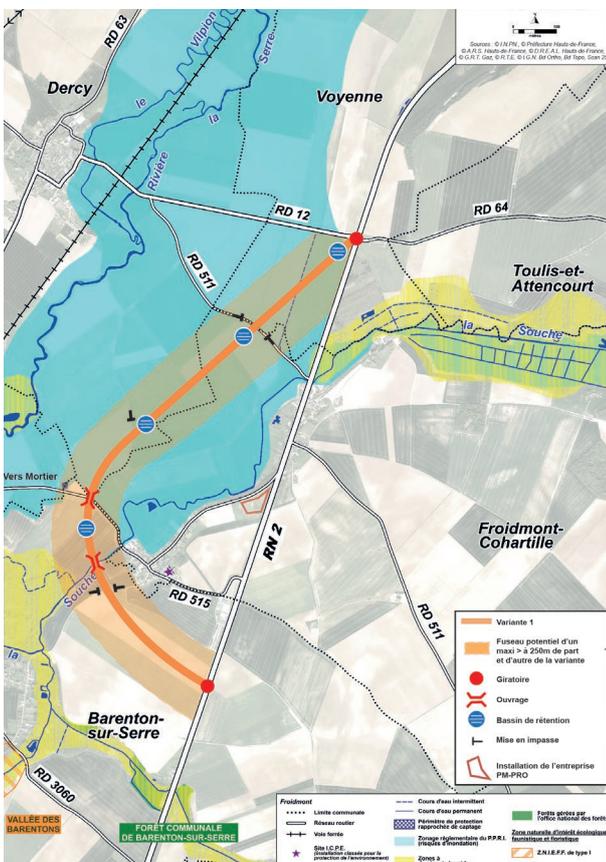
QUELS SONT
POUR VOUS LES
AVANTAGES ET
LES INCONVÉNIENTS
DES DIFFÉRENTS
FUSEAUX ?

La longueur du contournement de Froidmont-Cohartille est de 2,5 à 4 km selon le fuseau étudié. Le contournement se raccorde à la RN2 existante :

- au sud, à environ 800 mètres du carrefour avec la RD 515 vers Mortiers;
- au nord au carrefour giratoire à quatre branches (RD12-RD64-RN2) réalisé dans l'opération du créneau de Voyenne, mise en service le 18 janvier 2023.

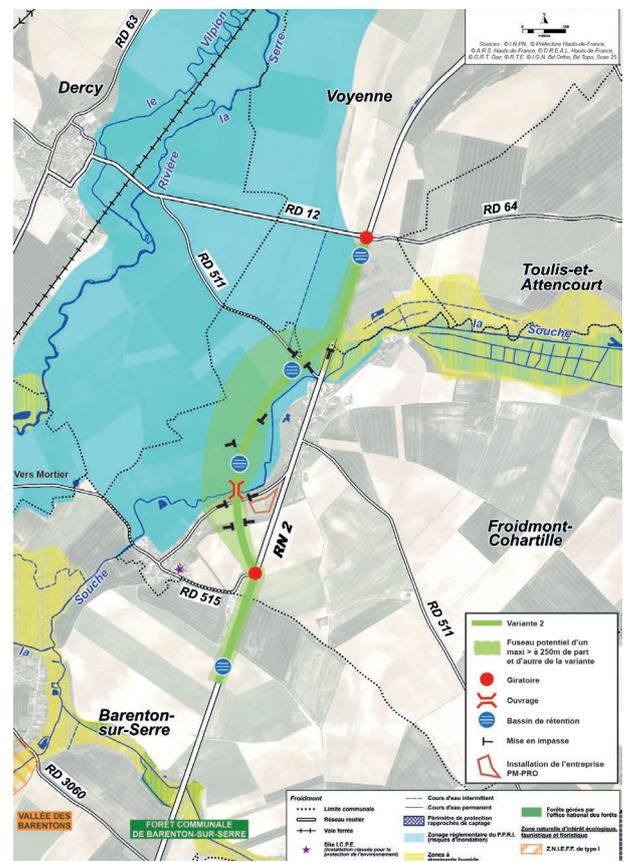
L'infrastructure prévue est une route express à 2 x 2 voies avec carrefours à niveau (giratoires) et terre-plein central, qui contribuent à la sécurité des déplacements. La vitesse sera de **110 km/h**. Des itinéraires de substitution seront mis en place pour les véhicules lents.

LE FUSEAU LONG OUEST



- 4 km
- Environ 90 % du trafic, soit environ 6 500 véhicules/jour reportés sur le contournement
- RD511 vers Dercy, rue de Barenton et quelques chemins agricoles* mis en impasse
- 200 mètres ou plus des premières habitations
- 9 hectares nécessaires**
- Traversée d'une zone à risque d'inondation, impacts sur les continuités écologiques (le franchissement de la Souche par un ouvrage de type pont permettra de préserver la trame bleue)

LE FUSEAU COURT OUEST



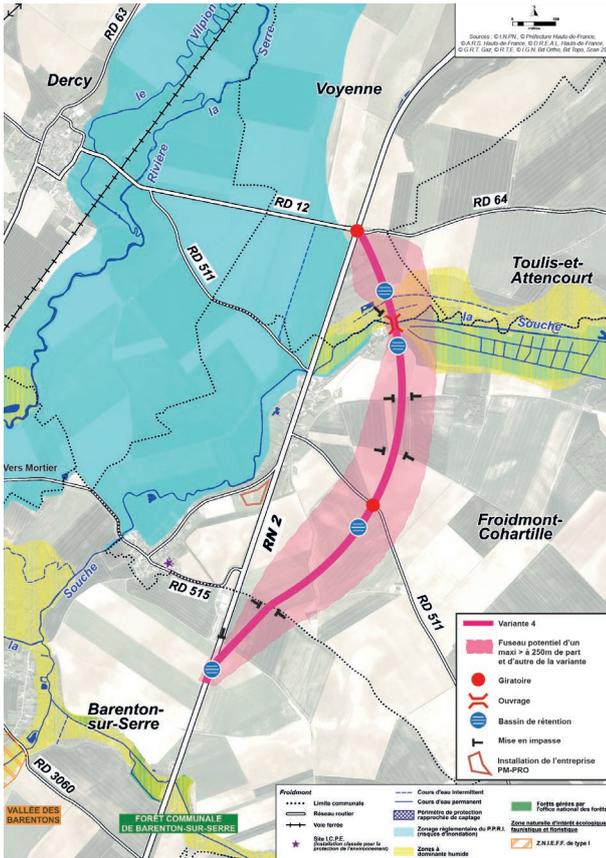
- 2,5 km
- Environ 90 % du trafic, soit environ 6 500 véhicules/jour reportés sur le contournement
- RD511 vers Dercy, rue du Calvaire et quelques chemins agricoles* mis en impasse
- 200 mètres ou plus des premières habitations sauf 1 habitation au nord à environ 150 mètres et proximité de l'entreprise PM-Pro
- 4 hectares nécessaires**
- Traversée d'une zone à risque d'inondation, impacts sur les continuités écologiques (le franchissement de la Souche par un ouvrage de type pont permettra de préserver la trame bleue)

DÉFINITIONS



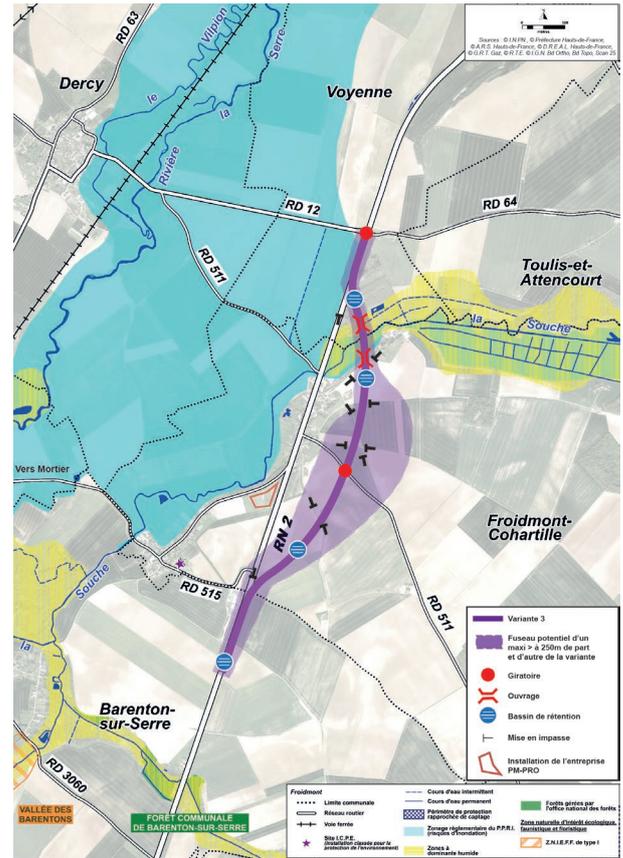
- Un fuseau d'aménagement, ou fuseau de passage, est une bande d'étude de plusieurs centaines de mètres de large, dans laquelle peuvent s'inscrire un ou plusieurs tracés (les tracés pourront être précisés à un stade plus avancé des études).
- La trame verte (pour les milieux terrestres) et bleue (pour les milieux aquatiques ou humides) a pour objectif de maintenir et de reconstituer sur le territoire national les continuités écologiques, permettant aux espèces de circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer.

LE FUSEAU LONG EST



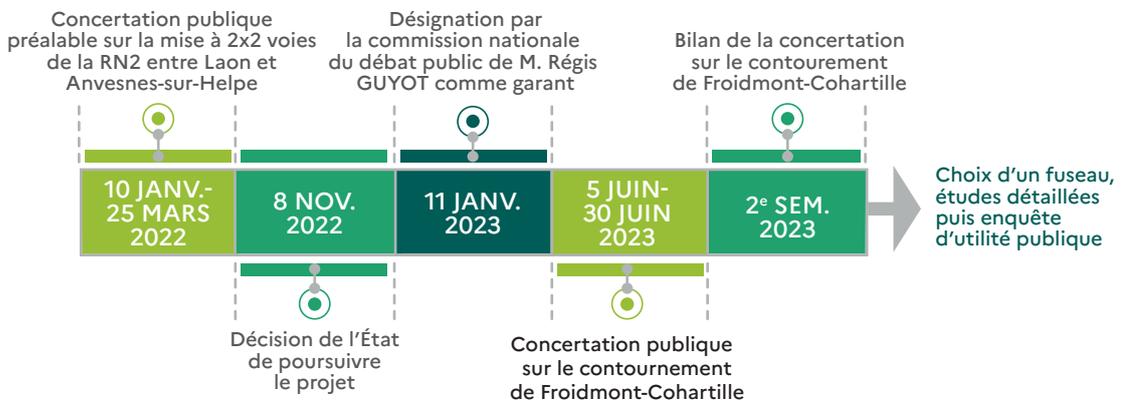
- 3,8 km
- Environ 90 % du trafic, soit environ 6 500 véhicule/jour reportés sur le contournement
- Quelques chemins agricoles* mis en impasse
- 200 mètres ou plus des premières habitations, sauf la ferme du lieu-dit Le Moulin à environ 60 mètres
- 8 hectares nécessaires**
- Traversée d'une zone à dominante humide, impacts sur les continuités écologiques, notamment dans l'espace boisé au nord-est de Froidmont

LE FUSEAU COURT EST



- 2,8 km
- Environ 90 % du trafic, soit environ 6 500 véhicules/jour reportés sur le contournement
- Quelques chemins agricoles* mis en impasse
- 200 mètres des premières habitations, sauf 1 habitation du lieu-dit Le Moulin à environ 130 mètres
- 4 hectares nécessaires**
- Traversée d'une zone à dominante humide, impacts sur les continuités écologiques, notamment dans l'espace boisé au nord-est de Froidmont

OÙ EN SOMMES-NOUS ?



PLUS D'INFOS SUR LES FUSEAUX
dans le dossier de concertation (sur rn2.fr) et au cours des réunions de concertation et des permanences.

*Toutes les dessertes agricoles seront rétablies, en lien avec les itinéraires de substitution (qui restent à étudier).
**Emprises estimées pour le contournement, hors itinéraires de substitution, éventuelles compensations hydrauliques en zones inondables et compensations environnementales.

